Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260302-D2026017-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE D'ARZANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux du mois de mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Anne BORRY, Maire d'Arzano.

Etaient présents : BORRY Anne, EVENNOU Jean-Luc, LE ROCH Marie-Françoise, GUÉGUIN Gisèle, HÉLOU Annie, LE GLEUT Jean-Paul, SYLVESTRE Jean-Yves, CORDROC'H Jacques, TANGUY Patrick, LE HEN Gwénola, DE PENFENTENYO Aude, DE MOUCHERON Cosme

Excusés : VALÉGANT Jacques ayant donné procuration à BORRY Anne

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
13	12	13

Secrétaire de séance : Jean-Luc EVENNOU

Date de convocation : 24/02/2026 **Date d'affichage** : 05/03/2026

Objet de la délibération : Demande de subventions : Fonds de concours Démolition Reconstruction - Ilot Brizeux : Épicerie/Logements

La communauté d'agglomération Quimperlé Communauté est fortement engagée pour renforcer l'attractivité des centres bourgs, dans un esprit de sobriété foncière.

Considérant la complexité des opérations de reconversion des friches, qui constituent pourtant l'avenir de l'urbanisme, l'intercommunalité a ainsi mis en place un fonds de concours « Démolition-reconstruction » pour ses communes membres.

Les projets de rénovation de l'ancien CIAL et de rénovation de l'ilot Brizeux entrent dans ce cadre.

L'épicerie associative est actuellement hébergée dans un local municipal de la rue Brizeux, vétuste, non chauffé, dont les étages sont vacants depuis plusieurs décennies.

Au Nord de ce bâtiment, une extension en parpaings recouverte de fibrociment est utilisée, en partie, comme réserve du magasin.

Dans le même bâtiment que l'épicerie, suite à une division réalisée au moment de la vente à la commune, une habitation se déployait sur 3 niveaux pour environ 30m2 de surface au sol.

Cette partie de bâtiment a été acquise par la commune en 2025.

Le projet, pour lequel la maitrise d'œuvre a été groupée avec celle de la rénovation du CIAL, consiste en :

- Démolir l'extension Nord, très peu qualitative sur le plan architectural, passoire énergétique.
- Démolir une « verrue » au Nord du bâtiment, qui comporte un escalier dorénavant inutile et réduit les accès vers la façade Nord.
- Démolir toutes les parties défectueuses du bâtiment (toiture, charpente, planchers, huisseries)
- Rénover l'intégralité du bâtiment, afin de positionner l'épicerie en rez-de chaussée, avec un vrai coin cuisine, un sas de livraison, un petit coin bureau, des toilettes pour les salariés.
- Créer 3 logements à l'étage (1 T1, 1 T1 bis et 1 T2), dont l'accès se fera par une coursive au Nord. Ces logements, conventionnés à l'aide sociale, seront gérés par la commune.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260302-D2026017-DE

Dépenses (HT)		Recettes	
Acquisition	60 000 €	DETR 2024	52 000 €
Total travaux	718 000 €	Région : BVPB 2023-2025	100 000 €
Ecriture du programme	14 000 €	CD 29 : PF2030-V1 2025	25 000 €
Maitrise d'œuvre	57 750 €	Fonds Vert (QC)	30 000 €
Diagnostics et études	18 875 €	QC : FdC démolition/reconstruction	150 000 €
		Pass Commerce	10 000 €
SPS, CT		Reste à charge	501 625 €
Total général HT	**868 625 €**		**868 625 €**

ENTENDU l'exposé de Madame le maire,

Le conseil municipal, après avoir en avoir délibéré :

AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds de concours Démolition Reconstruction de Quimperlé Communauté pour le dossier cité ci-dessus.

Vote : 13 voix pour

Pour extrait certifié conforme,
Anne BORRY,
Maire d'Arzano

